

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES PRENATIONALE FEMININE Saison 2020/2021

Art 1 GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Prénationale Féminin
Catégorie	Senior
Abréviation	PNF
Commission Référente	CSR
Forme de jeu	6*6
Genre	Féminin

Art 2 PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre d'équipes engagées	14
Compétition nécessitant un droit sportif	oui
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAFR	oui

Art 3 LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley ball
Type de licence mutation autorisée	Nationale et Régionale
Catégories autorisées	
Master40 - Senior – M20	Oui
M18 avec simple surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement	Oui

Art 4 CONSTITUTIONS DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées/open	3

Art 5 CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Horaire officiel des rencontres	15h
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18h-21h et dimanche 11h-16h
Modification de calendrier autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	20jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10jours
Accord de la CRS obligatoire	Oui
Dernière journée de championnat	Journées 22

Le match aller doit se jouer obligatoirement avant la date du match retour et au plus tard le 22/11/2020.

Art 6 PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H – 60 min
Installation du terrain et du matériel terminée	H – 45 min
Présence marqueur	H – 45 min
Contrôle des présences et signature de la feuille de match (équipes complètes)	H – 15 min
Tirage au sort	H – 15 min
Echauffement au filet	H – 13 min
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 min

Art 7 COMMUNICATIONS DES RESULTATS

Les feuilles de match papier (FDM) pourront être utilisées au choix avec la feuille de match électronique (FDME) jusqu'au 31/12/2020.

A compter du 1^{er} janvier la FDME sera obligatoire.

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM/FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site de la FFVB ou LBVB	Avant 20h le Dimanche
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : LBVB 31 RUE ABBE MARTIN 56300 PONTIVY	

La feuilles de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)

Art 8 FORMULE SPORTIVE

- match aller/retour
- Deux phases :
 - o 1^{ère} phase régulière : 2 poules de 7
 - o 2^{ème} phase play-off : poule de 6 / play down : 1 poule de 8

A l'issue de la 1^{ère} phase, les équipes classées 1^{ère} à 3^{ème} de chaque poule disputent des play-off. Et les équipes classées 4^{ème} à 7^{ème} de chaque poule disputent les play-down.

Les équipes ne rencontrent que celles qu'elles n'ont pas encore rencontrées. Les résultats obtenus contre ces équipes en première phase sont conservés.

Constitution des Poules play-off play-down :

Play-off A	PFA1	PFA2	PFA3	PFB1	PFB2	PFB3		
Play-down A	PFA 4	PFA5	PFA6	PFA7	PFB4	PFB5	PFB6	PFB7

Art 9 ACCESSION ET RELEGATION (droits sportifs)

Saison 2020/2021				Saison 2021/2022			
Classement	1 ^{er} play off			N3			
	4 ^e à 8 ^e play down			régionale			

Art 9.1 Remplacement des équipes

Dans le cas où des équipes renonceraient à leur droit sportif d'évoluer en PNF, la CSR fera appel aux équipes suivantes dans le tableau d'accession (13^e-14^e...)

Art 10 BALLON

Type de ballon autorisé	Art 15 RGES
Nombre de ballons minimum mis à disposition par le GSA recevant	12
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'une Joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, Médecin doivent être titulaires **d'une licence « Encadrement »**. (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 12 DAFR

Obligation pour le GSA d'avoir une équipe en Coupe de France/Bretagne Jeune	oui
Minimum de licenciés « compétition VB » avant le 31 janvier 2021	32 (ou 24 du même genre) *
Minimum de licenciés JEUNES « compétition VB » avant le 31 janvier 2021	16 (ou 12 du même genre) *
Minimum d'Unité de formation	2
Minimum une équipe jeune	4*4

*sous réserve d'approbation à l'AG 2020